



CONSEIL "AFFAIRES ÉCONOMIQUES et FINANCIÈRES"

Mardi 10 octobre à Luxembourg

*Le Conseil devrait approuver un nouveau système de **règlement des différends en matière de double imposition**.*

*Il devrait adopter des conclusions sur les aspects liés au financement de la lutte contre le **changement climatique**, dans la perspective de la conférence des Nations unies prévue en novembre 2017.*

*La Commission présentera sa proposition de **réforme de la TVA**, qui a pour objet de simplifier le système de TVA et de le rendre plus étanche à la fraude et plus favorable aux entreprises. Elle exposera également sa proposition de stratégie pour une **imposition de l'économie numérique**, visant à combler les lacunes du système qui permettent aux entreprises du secteur d'échapper dans une large mesure à la fiscalité.*

*Parmi les autres points à l'ordre du jour figurent la préparation des réunions d'automne du **G20 et du FMI**, ainsi que les enseignements tirés du processus de surveillance des politiques mené dans le cadre du **Semestre européen** de 2017.*

~ ~ ~

*L'**Eurogroupe** se réunira le lundi 9 octobre à partir de 15 heures. Il débattrà du rôle que le Mécanisme européen de stabilité jouera à l'avenir, de l'évolution des taux de change (en vue des réunions de l'automne de la Banque mondiale et du FMI) ainsi que de la meilleure manière de financer les allègements de la fiscalité du travail. Il se penchera également sur la surveillance post-programme à la suite de l'achèvement du programme d'assistance financière dont a bénéficié le Portugal.*

*Le 10 octobre, les ministres se réuniront pour le petit-déjeuner, à 9 heures, et s'entretiendront de la **situation économique**. Ils débattront en outre du pouvoir d'appréciation dont dispose la Commission lorsqu'elle évalue le respect du volet préventif du **pacte de stabilité et de croissance**, le corpus de règles budgétaires de l'UE.*

La session du Conseil devrait commencer à 10 heures.

Conférences de presse:

- à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe (lundi soir);
- à l'issue de la session du Conseil (mardi, à l'heure du déjeuner).

[Principaux points de l'ordre du jour de l'Eurogroupe](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

1 La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Double imposition - Règlement des différends

Le Conseil devrait approuver sans débat un nouveau système de règlement des différends en matière de double imposition au sein de l'UE.

La directive vise à renforcer les mécanismes mis en œuvre pour le règlement des différends entre États membres lorsque ces différends découlent de l'interprétation d'accords sur l'élimination de la double imposition.

L'objectif est d'encourager la mise en place d'un environnement fiscal favorable, dans lequel les coûts de mise en conformité supportés par les entreprises sont réduits au minimum.

Le Conseil est parvenu à un accord sur la directive lors de sa session du 23 mai 2017. Le Parlement européen a rendu son avis. La directive requiert l'unanimité pour être adoptée par le Conseil (base juridique: article 115 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

- [Directive de 2017 relative aux mécanismes de règlement des différends en matière de double imposition](#)
- [Communiqué de presse de mai 2017 relatif aux mécanismes de règlement des différends en matière de double imposition](#)

Semestre européen 2017 - Enseignements tirés

Le Conseil analysera les défis de l'exercice de surveillance des politiques dans le cadre du Semestre européen compte tenu des enseignements tirés de l'exercice 2017.

Le président du Comité économique et financier (CEF) rendra compte des discussions intervenues au sein du CEF et du Comité de politique économique.

Les ministres seront invités à débattre des questions suivantes:

- les moyens d'améliorer la mise en œuvre des recommandations par pays;
- l'introduction d'une perspective plus européenne par l'examen des effets d'entraînement;
- les obstacles juridiques et institutionnels au fonctionnement du marché unique de l'UE;
- l'interdépendance entre la recommandation annuelle pour la zone euro et les recommandations annuelles par pays.

Le Semestre européen comporte une surveillance simultanée des politiques des États membres dans les domaines économique, budgétaire et de l'emploi pendant une période d'environ six mois chaque année.

Il s'agit d'un processus qui porte sur un large éventail de domaines d'action faisant intervenir plusieurs formations et comités préparatoires du Conseil.

À la lumière des orientations politiques que le Conseil européen donne chaque année en mars, les États membres présentent chaque année:

- des programmes nationaux de réforme en ce qui concerne leurs politiques économiques et leurs politiques de l'emploi;
- des programmes de stabilité/de convergence en ce qui concerne leurs politiques budgétaires.

Le Semestre européen s'achève en juillet par l'adoption de recommandations par pays.

Le Semestre européen de 2018 débutera en novembre 2017 avec la publication, par la Commission, de son examen annuel de la croissance.

Réunions du G20 et du FMI à Washington DC

Le Conseil débattrait de la préparation des réunions financières internationales qui se tiendront à Washington DC entre le 12 et le 15 octobre 2017, à savoir:

- une réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales du G20;
- les réunions annuelles du FMI.

Dans le cadre de la réunion du G20, les participants débattront de l'état de l'économie mondiale, d'un pacte du G20 avec l'Afrique, des institutions financières internationales, de la réglementation financière, de questions de fiscalité et des perspectives concernant la future présidence argentine du G20. Il s'agira de la dernière réunion ministérielle du G20 pour la présidence allemande, l'Argentine lui succédant le 1^{er} décembre 2017.

Changement climatique

Le Conseil sera invité à adopter des conclusions sur les aspects liés au financement de la lutte contre le changement climatique, dans la perspective de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques.

La 23^e conférence des parties (CoP 23) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques se tiendra à Bonn du 6 au 17 novembre 2017. Ces conclusions constitueront un mandat donné par l'UE aux négociateurs lors de la conférence en ce qui concerne les aspects liés au financement.

La conférence de Bonn s'inscrira dans le prolongement de l'accord intervenu à Paris en décembre 2015 lors de la CoP 21.

L'accord de Paris est un instrument global qui contient à la fois des éléments juridiquement contraignants et des éléments facultatifs. Il a été signé à New York en avril 2016 par 195 pays, dont l'UE et ses 28 États membres; d'autres pays encore l'ont signé depuis cette date.

Cet accord vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour la limiter à 1,5 °C. Les pays soumettent des plans d'action nationaux afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre ("atténuation"), qui deviendront de plus en plus ambitieux au fil du temps. Conformément à ces plans, des "contributions déterminées au niveau national" sont communiquées tous les cinq ans et les parties doivent rendre compte de leur mise en œuvre.

L'accord a également pour objectif d'aider les pays en développement et les pays les plus vulnérables à faire face aux effets des changements climatiques ("adaptation") et à surmonter ces effets (pertes et préjudices).

En ce qui concerne les aspects liés au financement, les pays industriels s'engagent en vertu de l'accord de Paris à continuer de fournir des financements pour aider les pays en développement. Les autres pays sont aussi encouragés à fournir, ou à continuer de fournir, un soutien.

L'objectif fixé pour les contributions des pays industrialisés est de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020. D'ici 2025, les parties fixeront un nouvel objectif collectif quantifié.

L'UE et ses États membres se sont engagés à augmenter leur contribution pour que l'objectif des 100 milliards de dollars soit atteint. Leurs contributions se sont élevées au total à 14,5 milliards d'EUR en 2014 et à 17,6 milliards d'EUR en 2015. Un montant quantifiant leurs contributions pour 2016 sera annoncé avant la CoP 23.

Le projet de conclusions porte principalement sur le meilleur usage des ressources disponibles, notamment les sources de financement privées. Le texte souligne que l'UE et ses États membres sont les plus grands contributeurs du financement public de l'action climatique, et il appelle pour que la participation s'étende à un éventail plus large de contributeurs. Il invite instamment les autres pays développés à honorer leurs engagements et à mobiliser des fonds privés en vue de la concrétisation de l'objectif collectif.

Divers

Sous le point "Divers", le Conseil abordera les questions suivantes:

- **Services financiers:** le Conseil sera informé des travaux en cours sur les propositions législatives et la Commission rendra compte de la mise en œuvre de la législation.
 - Rapport d'octobre 2017 sur l'état d'avancement des travaux concernant les dossiers législatifs relatifs aux services financiers (12616/17)
- **Réforme de la TVA:** la Commission présentera des propositions visant à réformer le système de TVA de l'UE.
 - Proposition de directive d'octobre 2017 instaurant un système définitif de TVA (12882/17)
 - Proposition de règlement d'octobre 2017 relatif à la TVA en ce qui concerne le statut d'assujetti certifié (12880/17)
 - [Communication de la Commission d'octobre 2017 sur le suivi de son plan d'action sur la TVA](#)
- **Fiscalité de l'économie numérique:** la Commission présentera une communication à ce sujet et la présidence rendra compte des résultats du sommet de l'UE sur les questions numériques qui s'est tenu à Tallinn le 29 septembre 2017.
 - [Communication de la Commission de septembre 2017 sur la fiscalité de l'économie numérique](#)
 - [Sommet numérique de Tallinn du 29.9.2017](#)

Le Conseil devrait adopter sans débat une directive sur le règlement des **différends en matière de double imposition** (voir point distinct ci-dessus).

Réforme de la TVA

Les propositions visent à créer un système de TVA définitif pour remplacer le régime actuel qui date de 1993 et a été conçu comme un système transitoire.

Le but est de mieux soutenir le marché unique de l'UE, faciliter les échanges transfrontières et suivre l'évolution de l'économie numérique et plus mobile d'aujourd'hui. Sous sa forme actuelle, le système de TVA demeure fragmenté et crée de lourdes charges administratives, en particulier pour les PME et les entreprises en ligne.

Pour la première fois, les ventes de biens seraient imposées de la même manière que dans le cadre des échanges à l'intérieur d'un État membre.

D'après les estimations de la Commission, ce nouveau système conduirait à une réduction de 80 % de la fraude. Dans l'ensemble, les États membres perdent chaque année 150 milliards d'EUR de recettes potentielles de TVA (l'écart entre les recettes de TVA escomptées et la TVA perçue). Sur cette somme, 50 milliards d'EUR sont dus à la fraude à la TVA transfrontière et servent en partie à financer la criminalité.

La réforme aboutirait également à rendre le système de TVA plus solide et plus simple à utiliser. Les entreprises effectuant des opérations transfrontières sont actuellement confrontées à des coûts de conformité supérieurs de 11 % à ceux des entreprises qui opèrent au niveau national.

Fiscalité de l'économie numérique

La réglementation fiscale actuelle a été conçue pour l'économie traditionnelle et ne s'applique pas aux activités qui se fondent de plus en plus sur des données et des actifs immatériels et ne requièrent dès lors pas une présence physique dans le pays. Par conséquent, on estime que le taux d'imposition effectif des entreprises "numériques" dans l'UE ne représente que la moitié de celui des sociétés "traditionnelles" et qu'il est en réalité souvent beaucoup plus bas. Les mesures unilatérales que les États membres prennent en vue de s'attaquer à ce problème menacent de

conduire à une imposition excessive des entreprises et d'introduire des distorsions supplémentaires sur le marché unique de l'UE.

Dans sa communication, la Commission se penche sur cette question à la lumière du débat tenu par les ministres lors d'une réunion informelle, le 16 septembre 2017 à Tallinn. Elle expose les enjeux, avance des solutions et se prononce en faveur d'une réforme fondamentale des règles internationales en matière de fiscalité. Au printemps 2018, l'OCDE devrait adresser au G20 un rapport sur la fiscalité de l'économie numérique.

La Commission envisage également de présenter à la même époque une proposition législative qui devrait idéalement mettre en œuvre les solutions proposées par l'OCDE. Elle suggère qu'en l'absence de progrès au niveau international, l'UE s'oriente vers la mise en place des solutions nécessaires à son niveau.

La présidence compte élaborer des conclusions en vue de la session du conseil du 5 décembre 2017. Celles-ci serviront de contribution de l'UE dans le cadre des travaux menés au niveau international et constitueront une référence pour les travaux futurs au niveau de l'UE.
